

« Son arme sur le comptoir »

BARSAC Un homme armé s'est emparé de la caisse de l'alimentation générale. La commerçante témoigne

Deux jours après le vol à main armée dont elle a été victime, Dolores Guichenevay refuse de laisser les événements la déborder. Pourtant le 24 décembre, à 16 heures, un homme fait irruption dans son magasin d'alimentation générale de Barsac et lui ordonne de vider sa caisse avant de filer avec le butin. Elle raconte.

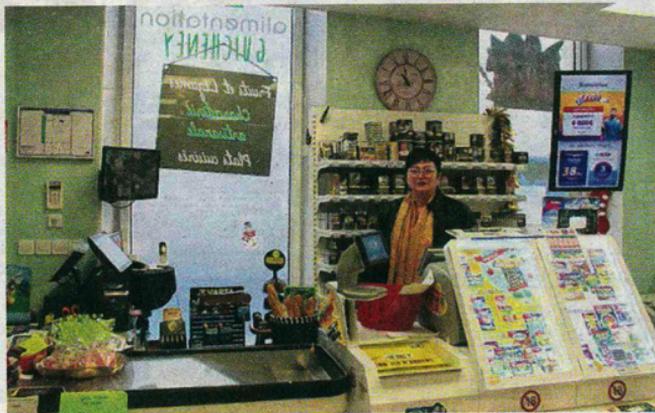
« J'étais dos à la porte quand j'ai entendu la sonnette d'entrée », se remémore la commerçante. « Une voix dit alors : " la caisse s'il vous plaît ". Je me suis retournée en demandant si c'était une plaisanterie. C'est là que j'ai vu son arme sur le comptoir. »

Loin de paniquer, Dolores rouspète avant de s'exécuter. Elle tend une maigre liasse de 95 euros à son agresseur, qui réclame l'intégralité du tiroir, pièces jaunes comprises.

« J'ai agi inconsidérément »

« Je lui ai dit : " Alors là, non ! ", confie-t-elle. « La seule chose à laquelle je pensais, c'est que je n'aurai plus de monnaie pour en rendre aux clients. A posteriori, je comprends que j'ai vraiment agi inconsidérément. Mais ça lui a suffi comme réponse : il est parti. »

La femme de 57 ans téléphone immédiatement à son mari qui



Dolores a rouvert son commerce peu après le braquage. PHOTO T. Z.

tient une boucherie dans la même rue. Il appelle les gendarmes et rejoint sa femme dehors. Trente secondes plus tard, le braqueur, dont le quad était caché entre deux voitures, démarre. Non sans jeter un dernier regard à Dolores.

« À mon avis c'était son premier coup », soulève la victime. « Il est venu trente minutes après l'ouverture donc je n'avais pas grand-chose en caisse. Et puis un quad blanc pour s'enfuir, il y a plus discret. »

Dépêchés sur place en nombre, les gendarmes baissent le store de l'épicerie le temps d'enregistrer la déposition de la commerçante, au grand dam de cette dernière. « Il ne restait que quelques heures avant le réveillon », poursuit-elle. « Plusieurs clients avaient commandé des huîtres, je ne voulais pas les laisser sur le carreau ! »

Vingt minutes après le bra-

quage, le voleur est interpellé par les gendarmes qui ont déployé le plan Épervier. À 17 heures, Dolores a pu rouvrir son épicerie. Et les clients ont eu leurs huîtres à temps.

T. Z.

UN AN POUR LE BRAQUEUR

L'arme, retrouvée sur ses indications, était factice mais la peur suscitée bien réelle (lire plus haut). Jugé hier dans le cadre d'une procédure de comparution immédiate par le tribunal correctionnel de Bordeaux, le braqueur, un habitant de Toulence, âgé de 22 ans a redit qu'il cherchait en fait de l'argent facile pour faire un cadeau à sa copine. Résultat, il a passé le réveillon en garde à vue et a été condamné à douze mois de prison ferme sans mandat de dépôt et à la confiscation de son quad.